



Éditorial

Martine Bossous,
Présidente par intérim
presidence@sppmem.ca



BBQ du 22 septembre avec professionnels du SRM (architectes-ingénieurs)

Chers membres du SPPMEM

C'est un réel plaisir de vous retrouver en ce début d'année!

Les vacances semblent assez lointaines et nous sommes retournés de manière passionnée à nos tâches respectives!

C'est tout un automne qui nous attend cette année sous le fond de négociation et de grève! Sachez que ce n'est pas de gaieté de cœur que le SPPMEM a voté pour une séquence de grève et, selon l'état des négociations, d'une grève illimitée.

En effet, jeudi soir dernier, plus de 400 membres de nos trois unités ont été en faveur de la grève.

Je viens à vous remercier pour votre présence et votre participation aux échanges et pour vos questions pertinentes.

« Je mandate le SPPMEM CSQ à déclencher, au moment jugé opportun, une grève pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée (GGI).

Que le déclenchement de la GGI soit précédé de séquences de grève, et ce, en tenant compte de la conjoncture de négociation. »

Malgré tout ce que nous entendons ou lisons dans l'actualité, le gouvernement reste sourd à nos demandes et les négociations n'avancent pas.

Notre moyen de pression ultime reste la grève, et c'est avec un mandat fort que **les membres ont voté à 89,4 % en faveur de la grève.**

Alors que le gouvernement possède les fonds pour des investissements d'envergure avec une compagnie de batteries électriques, celui-ci ne semble pas comprendre qu'un investissement massif dans les conditions de travail des professionnels de l'éducation soit primordial.

En effet l'actualité des dernières semaines a tourné autour des négociations, des demandes et des actions de mobilisation du Front commun ainsi que des déclarations de la présidente du Conseil du trésor, Sonia Lebel.

Monsieur Éric Gingras, président de la CSQ, souhaite que les discussions avancent aux tables de négociation. Il a aussi rappelé certaines demandes du Front commun, dont celle de protéger le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs. Avec ce qui se trouve sur la place de négociation, on n'arrive même pas au seuil de l'inflation.

Le samedi 23 septembre dernier, nous étions plus de 100 000 travailleuses et travailleurs du secteur public : éducation, santé, petite enfance, de même que des personnes représentant la population générale pour **livrer un message fort** à monsieur Legault et à ses ministres.

Le Front commun a dévoilé les résultats d'un sondage SOM sur la perception des Québécoises et des Québécois à l'égard des négociations du secteur public.

Le sondage a été mené du 26 au 31 juillet 2023 auprès de 1 089 répondantes et répondants. **Bonne nouvelle! Le sondage confirme que la population est globalement favorable aux objectifs des travailleuses et des travailleurs du secteur public.**

• La très grande majorité (87%) des Québécoises et des Québécois sont d'avis que le gouvernement doit améliorer les conditions de travail de ses employés pour demeurer compétitif sur le marché du travail.

• Ils pensent également que les salaires devraient minimalement être indexés au coût de la vie (86%).

• Les trois quarts sont aussi d'avis que les salaires du secteur public devraient être équivalents à ceux du secteur privé (77%).

Les finances publiques s'améliorent plus vite que prévu. Le gouvernement a tous les moyens pour investir, tant dans l'amélioration des conditions de travail et de pratiques que dans les conditions salariales.

Je vous rappelle nos demandes salariales versus l'offre patronale :

Traitements et échelles de traitement

	Offres du gouvernement	Revendications du Front commun	Inflation prévue par le gouvernement (mars 2023)
		Un mécanisme permanent d'indexation annuelle basée sur l'IPC ¹	
2022			6,7% (réelle)
1 ^{er} avril 2023	3% + forfaitaire ²	100\$ par semaine ³ Ou IPC + 2%	3,5%
1 ^{er} avril 2024	1,5% + des ajustements à la structure salariale	IPC + 3%	2,2%
1 ^{er} avril 2025	1,5%	IPC + 4%	2%
1 ^{er} avril 2026	1,5%		2%
1 ^{er} avril 2027	1,5%		
Total	9% sur 5 ans	IPC + 9% sur 3 ans	12,4% sur 3 ans ou 16,4% sur 5 ans

¹ Indice des prix à la consommation

Les revendications du Front Commun représentent environ 21,4 sur 3 ans.

Le SPPMEM vous tiendra au courant des développements qui découleront de notre vote de grève et les délégués seront présents pour vous représenter.

Voici le mot d'ordre de notre fédération en ce qui concerne les moyens de pression que nous pouvons mettre de l'avant au sein de nos milieux:

- Prendre nos deux pauses;
- Prendre notre heure de dîner;
- Afficher sur nos poignées de portes: je suis occupé-e je travaille à mes dossiers;

<https://www.fppe.ca/outils-graphiques-fppe-2023/>

- Ne plus faire de temps compensatoire;

Bien entendu, les moyens de pression s'intensifieront par la suite. De plus, nous sommes à la rédaction d'une foire aux questions afin de vous informer et de vous accompagner en cas de grève.

La suite à la page 2



Éditorial, la suite

Par Martine Bossous, Présidente par intérim



Conférence de Presse-FPPE-SPPMEM

Dans le cadre de la tournée provinciale de notre Fédération-FPPE, Le Syndicat des professionnelles et professionnels du milieu de l'Éducation de Montréal (SPPMEM-CSQ), le Syndicat du personnel professionnel de l'éducation du Nunavik et de l'Ouest de Montréal (SPPÉNOM-CSQ), le Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie (SPPM-CSQ), le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation des Laurentides-Lanaudière (SPPÉLL-CSQ) et la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ), dévoileront en conférence de presse, le mardi 10 octobre 2023 à compter de 10h, les résultats d'un sondage réalisé auprès des professionnel·les de l'éducation du Grand-Montréal, Longueuil, Laurentides et Lanaudière.

Ce sondage, adressé au personnel de l'éducation de ces régions, portait sur leur perception au regard des services professionnels donnés aux élèves et sur leurs conditions de travail.

L'équipe du SPPMEM sera présent et je vous représenterai fièrement à cet événement avec mon équipe du SPPMEM. La conférence de presse aura lieu à l'Hôtel Hyatt Montreal Downtown en compagnie des membres de l'exécutif du SPPMEM, de mes collègues présidents et des différents médias invités.

To our EMSB members

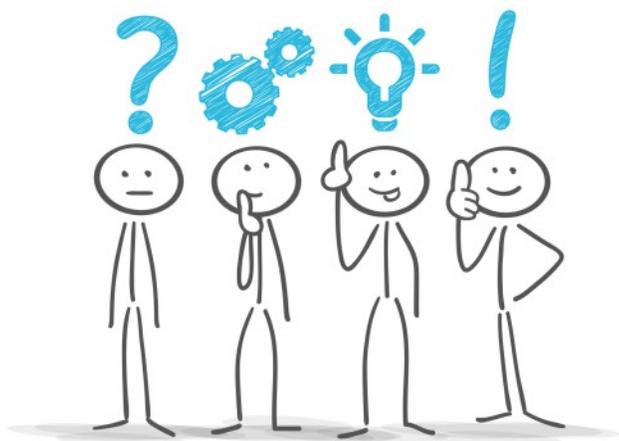
The Federation of Education Professionals of Quebec (FPPE-CSQ) will unveil, in at an online press conference, which starts at 10 a.m. on Tuesday, October 10, 2023, the results of a survey carried out among education professionals working in Greater Montreal, Longueuil, Laurentides and Lanaudière.

This survey focuses on the perception of education personnel in these regions and throughout Quebec on the professional services provided to students and on their working conditions.

The SPPMEM team will be there, and I will be proud to represent you all. The press conference will take place at the Hyatt Montreal Downtown Hotel in the company of Executive members of the SPPMEM, my fellow presidents and various invited media.

Gardez l'œil sur vos courriels, car nous offrirons différentes soirées d'éducation syndicale :

- Soirée syndicale - Mieux comprendre sa convention
- RQAP (Régime québécois d'assurance parentale)
- RREGOP (Régime de retraite du secteur public)
- Assurance collective



Saviez-vous que ?

Au cours des 50 dernières années, plusieurs batailles syndicales importantes ont été remportées par les grévistes. Dans l'histoire des négociations du secteur public, les grèves ont permis l'évolution de plusieurs dossiers dont:

- * La création du RREGOP (1972)
- * Les semaines de vacances payées (1976)
- * Le congé de maternité et les droits parentaux (1979)

Marche du Front Commun du 23 septembre!



Marche du Front Commun du 23 septembre!



Négociations du secteur public
La journée du port du t-shirt est le **jeudi!**



Karine Groulx,
Vice-présidente, unité CSSDM
vpcsdm@sppmem.ca

Nouvelles du CSSDM

Centre de services scolaire de Montréal



Bonjour chères professionnelles et chers professionnels du CSSDM!

C'est un plaisir pour moi de vous écrire aujourd'hui en tant que votre nouvelle vice-présidente de l'unité CSSDM. J'ai débuté mes fonctions le 14 août dernier. C'est tout un changement en comparaison à mes responsabilités d'orthophoniste. Je me sens un peu comme au début de ma carrière, ayant des connaissances théoriques mais peu d'expertise terrain. Il y a beaucoup d'apprentissages, mais je suis enjouée de débiter ce nouveau mandat. **Mon « motto » est : Un jour à la fois.** Le CSSDM étant le plus grand Centre de services scolaire du Québec, je ne vous cacherai pas que la tâche est grande : je tiens à remercier mes collègues pour leur soutien et leur aide. Et pour ceux qui ont déjà eu affaire avec moi, votre patience est très appréciée!

Un automne mouvementé

Une convention collective échue depuis mars 2023 et des négociations qui avancent à pas de tortue nous placent dans une situation de tension. Ces informations vous ont été transmises lors de notre assemblée générale du 28 septembre dernier. Alors que l'année scolaire vient à peine de commencer, nous avons maintenant un mandat de grève pouvant aller jusqu'à une grève générale illimitée. Ce mandat est historique pour la CSQ. Étant en Front Commun avec d'autres centrales syndicales (la CSN, l'APTS, et la FTQ), ceci demande que l'on s'ajuste, tout comme elles s'ajustent à nous. Vous comprendrez que je commence mon mandat au SPPMEM « dans le feu de l'action ».

Sur un plan plus local, je peux dire que plusieurs dossiers ont monopolisé mon temps depuis mon arrivée au SPPMEM. Par exemple, certaines écoles vivent des pénuries importantes de personnel, nécessitant que des professionnels assument des tâches normalement dévolues à d'autres corps d'emploi. D'autre part, j'ai recensé 24 démissions en juillet et août. Quelques professionnels nous ont communiqué qu'ils souhaitaient démissionner pour aller travailler dans un autre centre de services scolaire. Certains se sont prévalus de la **mesure 5-18.00** pour faire un changement de CSS. **Connaissez-vous cette mesure?** Je vous fais un petit sommaire **ci-dessous**.

Mesure d'attraction et de rétention 5-18

Je partage ces informations non pas pour vous encourager à partir, mais pour vous informer de vos droits et de vos options.

La mesure d'attraction et de rétention 5-18 permet de prendre un congé sans traitement durant une année afin d'aller travailler dans un autre centre de services scolaire (ou commission scolaire anglophone). Si, à la fin du congé, vous souhaitez rester dans votre poste dans le nouveau CSS, vous pourrez obtenir votre permanence après seulement 1 an en poste (5-18.01). Également, le service continu est reconnu aux fins de vacances (donc si vous avez plus que le 20 jours, vous les conserveriez). **Il faut savoir que cette mesure ne peut se faire qu'une seule fois dans sa carrière (5-18.04).** Aussi, cette entente est seulement possible avec les CSS qui font partie de la même fédération que nous (FPPE), et qui ont donc la même convention collective. Les trois CSS qui n'en font pas partie sont : CSS de Laval, CSS des Affluents et CSS des Milles-Îles. Il doit y avoir un délai de 30 jours ouvrables entre la demande et le début du congé (5-18.01).

Capsule Biais inconscients

Dans le cadre du *Programme d'accès à l'égalité en l'emploi*, le CSSDM a rencontré les syndicats le 21 septembre 2023 pour faire un bilan sur les actions menées en 2022-2023 et présenter les priorités pour 2023-2024. Une de leurs priorités cette année est l'élaboration d'une capsule, d'une vingtaine de minutes, de sensibilisation sur les biais inconscients. Nous devons éventuellement indiquer si nous sommes en faveur ou non que cette formation soit obligatoire pour les employés. À prime abord, cela semble intéressant, surtout dans l'optique où des enjeux sociétaux ont ébranlé la population dans les dernières années. J'aimerais toutefois avoir votre avis sur la question. N'hésitez pas à m'écrire pour m'en parler.

Pour conclure, bien que nous soyons dans une période pleine de défis, c'est aussi une opportunité pour nous de renforcer notre unité et notre voix. Nous encourageons chacun de vous à s'informer, à partager vos opinions et à envisager de vous impliquer davantage à la vie syndicale. Ensemble, nous pouvons faire une différence! Au plaisir de vous voir bientôt, possiblement sur les lignes de piquetage!

Représentantes et représentants recherchés!

Je voulais saisir cette occasion pour vous encourager à vous impliquer à la vie syndicale. Au SPPMEM, nous avons une instance qui s'appelle le Comité des représentantes et représentants (CRR). Dans nos statuts, il est prévu qu'il y ait 1 représentant pour 50 membres d'une unité. **J'ai été surprise de constater qu'il n'y avait que 3 représentants au CSSDM. Ceci veut dire qu'il y a 27 places disponibles. 27 places!**

« Qu'est-ce que ça implique être membre du CRR? »

- Ce sont 4 rencontres par année scolaire: 2 rencontres après les heures de travail et 2 rencontres durant les heures de travail (habituellement en après-midi). Nous vous remboursons les frais de déplacement pour les rencontres en présence et un repas vous est offert.

« Ok, mais je ne veux pas plus de *job*, j'en ai déjà assez! »

- Et l'on vous comprend! Vous n'avez pas à préparer quoi que ce soit, ou faire du travail additionnel lorsque vous êtes membres du CRR. Le CRR a plusieurs rôles et compétences ([tout est disponible ici](#)). Pour résumer brièvement, vous assistez aux rencontres, vous donnez votre avis et prenez des décisions sur les sujets que les membres de l'exécutif vous apportent. Vous nous informez des conditions de travail, vous pouvez proposer des sujets de discussion... Vous avez un rôle de représenter les membres sur le terrain et de nous permettre de mieux connaître les enjeux qui se vivent dans vos milieux. Bref, s'impliquer dans le CRR est une occasion de communiquer avec vos représentants syndicaux et de faire un peu votre part.

« Je suis presque convaincu... Je n'ai pas envie de m'engager toute suite par contre, est-ce que je peux venir juste à une rencontre pour voir si j'aime ça? »

- Oui! Techniquement, c'est à l'assemblée générale de la fin de l'année que les membres sont élus, mais, nous sommes prêts à vous accueillir à tout moment. Et si après une rencontre vous réalisez que ce n'est pas pour vous... Rien ne vous empêche d'en sortir.

Il serait bien d'avoir au moins un représentant ou une représentante pour chaque corps d'emploi. N'hésitez pas à m'écrire pour plus de détails! **Notre première rencontre sera le 8 novembre 2023.**

Voici le lien vers le formulaire : [Formulaire CRR 2023-2024](#)

Négociations du secteur public
La journée du port du **t-shirt** est le **jeudi!**





Mélanie Boulanger,
Vice-présidente par intérim, unité CSSPÎ
vpcspi@sppmem.ca

Nouvelles du CSSPÎ

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

PROS DE
L'ÉDUCATION
EN NÉGO



Bonjour à tous les membres de l'unité CSSPÎ,

J'espère que la rentrée scolaire s'est bien déroulée pour vous. On commence à entrevoir les couleurs de cet automne qui s'annonce chaud. Je me présente brièvement. Je travaille dans le milieu de l'éducation depuis 1997. Cela fait plus de 25 ans que l'éducation joue une place importante dans ma vie. J'ai été enseignante à l'éducation préscolaire et enseignante de 1^{re} année et de 2^e année dans différents milieux. Depuis juillet 2011, je suis conseillère pédagogique généraliste au primaire et à l'éducation préscolaire.

Depuis l'année scolaire 2022-2023, j'occupe le poste de vice-présidente par intérim, unité CSSPÎ au SPPMEM-CSQ. Je débute donc ma deuxième année scolaire au SPPMEM.

Afin d'accomplir mon mandat et vous accompagner tout au long de l'année, voici quelques exemples de ce que je peux faire pour vous :

- Répondre aux questions quant à l'application de la présente convention collective;
- Vérifier votre statut d'engagement;
- Vérifier votre échelon. N'hésitez pas à communiquer rapidement avec moi si vous avez besoin que je calcule votre échelon pour vous assurer que ce dernier vous a bien été attribué;
- Répondre à vos questions concernant le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et le régime d'assurance collective.

De plus, mon rôle consiste à vous représenter localement auprès du CSSPÎ ainsi que lors des différentes instances de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et de la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation (FPPE).

Comité des relations de travail (CRT)

Pour l'année 2023-2024, le CRT est composé de Léanne Bergeron-Vachon, orthophoniste, et moi, Mélanie Boulanger, vice-présidente par intérim, unité CSSPÎ. Léanne et moi représentons le SPPMEM au nom du personnel professionnel. Le centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île est représenté par Joëlle Chevalier, directrice adjointe des Services des ressources humaines et Isabelle Senez, directrice adjointe de réseau responsable des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire, Réseau des écoles de Montréal-Est, de Pointe-aux-Trembles et des écoles spécialisées.

Je vous invite à lire les clauses suivantes et à consulter l'article 4-2.00 et les clauses reliées au CRT, convention collective, pp.27 à 29 :

Clause 4-2.03

« À la demande de l'une des parties locales, le comité des relations de travail doit être saisi de toute question relative aux relations de travail ou de toute politique du centre de services qui a une incidence sur les activités professionnelles. »

Clause 4-2.04

« Le centre de services doit, avant de prendre une décision ou de poser un geste en regard de l'un des sujets énumérés ci-dessous, consulter le comité des relations de travail [...] :

Pour connaître les sujets que nous pouvons aborder en CRT, je vous invite à consulter la page 27 de la convention collective.

4-2.13

« À la réunion du comité des relations de travail, chaque partie peut s'adjoindre une personne ressource dont la présence est nécessaire à la discussion d'un sujet à l'ordre du jour à la condition d'aviser l'autre partie au moins 2 jours ouvrables à l'avance du nom de la personne ressource. [...] »

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez des sujets à proposer à l'ordre du jour des rencontres du CRT.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CSSEHDA)

Pour l'année 2023-2024, nous avons besoin d'une professionnelle ou d'un professionnel en service direct à l'élève pour représenter le personnel professionnel au *comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* (CSSEHDA). C'est le syndicat qui désigne sa représentante ou son représentant à ce comité paritaire (clause 4-6.01). Des parents d'élèves siègent également au comité en compagnie des représentantes et des représentants du CSSPÎ.

Les rencontres devraient avoir lieu en soirée, en présence, au centre administratif du CSSPÎ les 28 novembre 2023, 25 janvier 2024, 14 mars 2024 et 15 mai 2024.

Je vous invite à communiquer avec moi si vous êtes intéressées et intéressés à siéger à ce comité. Je pourrai par la confirmer le nom de la professionnelle ou du professionnel qui siègera au comité auprès de M. Christian Urbain, directeur du Réseau des écoles de Montréal-Est, de Pointe-aux-Trembles et des écoles spécialisées.

Membres du CRR unité CSSPÎ

Je tiens à remercier les membres du CRR du CSSPÎ qui ont pris de leur temps pour mobiliser les membres et les inciter à participer à la Manifestation nationale pour nos services publics organisé par le Front commun et à s'inscrire à l'assemblée générale extraordinaire (AGE) afin d'exercer leur droit de vote. Je les remercie également pour les nombreux rappels afin de porter fièrement le t-shirt du Front commun tous les jeudis.

Il reste encore 4 places pour l'unité CSSPÎ. La date limite pour poser sa candidature est le 31 octobre prochain. Voici le lien vers le [Formulaire](#) et le [Guide CRR Rôle et compétences](#)

1^{re} rencontre aux bureaux du SPPMEM:

8 novembre de 13h à 16h.

Un dîner sera offert à partir de 12h30.

« Dîner-causerie »

Je tiens à remercier tous les membres qui ont pris de leur temps de dîner pour participer aux « dîner-causerie » avant l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre dernier. Ces dîners m'ont permis de vous connaître davantage et de prendre le pouls de vos préoccupations en cette période de négociation. Mon intention était de vous éclairer sur les différentes demandes sectorielles (FPPE) et intersectorielles (Front commun). Ces rencontres m'ont également permis d'expliquer le processus de cette ronde de négociation débutée en septembre 2022.

Finalement, sachez que pour moi, les relations de travail, le bien-être au travail, l'attraction et la rétention du personnel professionnel ainsi que la reconnaissance sont essentiels. Vous conseiller et vous accompagner dans différentes situations donne du sens à mon travail.

En toute collaboration,





Susan Waite,
Vice-présidente, unité EMSB
vpemsb@sppmem.ca

EMSB News

English Montreal School Board



Dear EMSB Members,

Welcome back to a new school year to all our EMSB members! For those of you who are new to the SPPMEM, I have been serving as the union representative for the EMSB since October 2019. I've been working for the EMSB as a speech-language pathologist since 2000. After years of challenging working conditions, I decided that my skills would be better employed to defend, protect, and inform my professional colleagues, our SPPMEM members. It is a privilege to be entrusted with this mandate.

It is our pleasure to keep you informed with this, our *Et puis...* News Bulletin. Here, you will find timely explanations concerning the provisions of the Collective Agreement, negotiation news, local Labour Relations Committee updates and other current news of relevance.

NEGOTIATIONS

Strike vote: An enormous thanks goes to all of you who attended the Extraordinary General Assembly of September 28th, as well as the pre-assembly Lunch Hour Talks leading up to it. In addition, a contingent of EMSB professionals marched at the National Rally of September 23rd. It was a pleasure to see you all there!

As you may know, **EMSB professionals voted 92.5% in favour of a general unlimited strike!** The combined results of the three bargaining units of **the SPPMEM was 89.4% in favour of a general unlimited strike.**

Never fear! This does not automatically mean that there will be a prolonged strike in the immediate future. There will likely be a sequence of a restricted number of one-day strikes before the option of a general unlimited strike is considered, and that, as a last resort. You will be kept informed as the situation evolves. Be sure to check your inbox (or spam folder) for SPPMEM emails in coming days and weeks.

In the meantime, we invite you continue with soft pressure tactics wherever feasible (i.e., take your breaks at the set times, allocate specific time for paperwork, decline to work overtime beyond the regular 0.5 hours per day for which we are compensated). HR has been informed about these soft pressure tactics.

T-shirt Thursdays are still in operation. We still have t-shirts in stock for shipping (2 Small; 17 XL; 2 XXL; 9 XXXL). Write to me at vpemsb@sppmem.ca if you'd like us to send you one.

We invite you to consult the links below for the latest updates about the negotiations:

SPPMEM: Private SPPMEM-CSQ Facebook page

SPPMEM website: <https://sppmem.ca/>

FPPE Website (sectoral negotiations): [Négotiations](#) (English & French). At this link, you will also find graphic tools ([outils graphiques](#)), such as door hangers, announcing that you are busy working on files or that you are on a break.

CSQ Website (intersectoral negotiations): [CSQ NÉGO 2023](#) (English & French)

LABOUR RELATIONS COMMITTEE (LRC)

Approximately every month or two, three representatives of the SPPMEM meet with three representatives of the Board (HR) to go over issues of concern to EMSB professionals and the SPPMEM. Frequently, challenging discussions need to be undertaken. There are times when the Board shows an openness to discussing issues, and there are times when it is otherwise. At our most recent LRC of September 28th, 2023, at which we attempted to address numerous issues of ongoing concern, the Board announced that it was satisfied with its previous responses and demonstrated no intent of continuing the discussion on these points to a mutually satisfying resolution. The Telework Guideline, overtime compensation for hours worked over 40 hours and working conditions affecting specific employment groups, were among these items. Although the Board does not appear to be open to discussing certain issues, rest assured that we continue to actively work on the concerns that professionals have signaled to us.

It has come to our attention that there are increasing numbers of dogs in our schools. Some love dogs, some are allergic, and some are made very nervous by their presence, to put it mildly. If there is a dog in your working environment, please let me know as we are trying to determine the extent and impact of having "canine friends" in our buildings. We would like to see measures in place that create a healthy and safe working environment for all.

COLLECTIVE AGREEMENT & OTHER HELPFUL INFORMATION

Salary step: Are you a new employee at the EMSB and wondering if you've been placed at the correct starting salary step? You have 90 days from the receipt of your contract to contest HR's calculation, if applicable. Please feel free to contact me as soon as possible after you receive your contract if you have any questions or concerns. You may also consult this document, Détermination de l'échelon salariale, on the SPPMEM's website here: <http://sppmem.ca/la-boite-outils-sppmem/>, and this webpage, [Vos droits: échelles salariales](#), for more information. I am happy to assist you with verifying your step.

Overtime Compensation Measure: If you're a new EMSB employee, you may opt into this measure by completing a *Request Form for Compensatory Leave, Professional Personnel 105 Hours*. If you work 30 minutes extra per day, you will be compensated in salary (maximum of 105 hours/year = 15 days). The 15 days are distributed throughout the year (2 days during the Winter Break, 5 days during March Break, 8 days in August). Please inquire with Carolina Soto Osorio in HR (csotoosorio@emsb.qc.ca) if you need more information.

Religious Holidays Guidelines: Professionals may benefit from an annual maximum of two days to observe religious holidays (three days for employees of the Jewish faith). A request form is available from your department/school/centre. The religious holiday dates must be pre-identified by employees, either by September 30th, or exceptionally at least one month before the religious holiday. If you've previously completed the form and claimed religious holidays, it is not necessary to complete the form each year. Just continue to notify your immediate superior in advance in the usual manner. If you haven't previously claimed religious holidays for any reason, it is suggested that you submit the form and provide additional information so that HR can evaluate your individual situation.

Professional Development Funds (PIC): All professionals have access to a certain amount of funding for professional development. Guidelines and forms are available on the EMSB ePortal (Departments→Human Resources→Professionals→PIC (Professional Development)). HR has informed us that we completed the final year of the 3-year cycle last school year. Keep an eye out for your email from HR, arriving soon, informing you of the amount available in your bank.

All of us here at the SPPMEM wish you a smooth-sailing school year. Please do not hesitate to contact me with any questions or concerns. We are here for you.

Common Front T-Shirt **Thursdays**!





Guy Tessier, unité CSSDM
Représentant syndical au Comité SST



PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS Solutions Mieux-être | LifeWorks devient TELUS Santé

Bonjour chers collègues du CSSDM,
Dans le contexte du Comité SST au CSSDM, voici ce qui existe en matière de protection de la santé psychologique chez les employés. **Des outils de prévention et de plainte sont aussi accessibles.**

Santé mentale et acte répréhensible

Lorsqu'un employé se sent victime d'un acte répréhensible, il est utile de connaître l'aide, le soutien et l'accompagnement dont l'employé peut bénéficier.

Malgré la prévention dans les établissements, un employé peut vivre un événement qui porte atteinte à sa santé psychologique. Quoi faire? Plusieurs réactions viennent en tête. D'abord, il y a plusieurs possibilités d'actions à réaliser. Un accompagnement est souhaitable afin de faire face à cette situation. Vous pouvez consulter la direction, les RH, votre syndicat et le PAE (Programme d'aide aux employés - TELUS Santé, anciennement LifeWorks). [TELUS Santé](https://cssdm.lifeworks.com/)
<https://cssdm.lifeworks.com/>

Comment bénéficier de ce service?

Accédez à votre PAE en tout temps par téléphone, par Internet ou en utilisant l'application mobile :

- Téléphone : 1-833-711-2327 ATS-ATMS : 1 877 338 0275
- Internet : <https://cssdm.lifeworks.com/>
- Nom d'utilisateur : CSSDM
- Mot de passe : pae
- Application mobile : Téléchargez SynerVie depuis votre boutique d'applications

Pour les employés du CSSDM, aller sur [Adagio](https://adagio.com).

Avant le dépôt d'une plainte d'acte répréhensible

Notez tous les renseignements que vous jugez nécessaires avant de déposer votre plainte. Gardez cette information pour pouvoir expliquer précisément votre plainte.

Si vous pensez porter plainte contre votre employeur, demandez d'abord à le rencontrer pour clarifier la situation et, autant que possible, tentez de régler le problème. Cette démarche permet souvent de résoudre la mésentente. **C'est dans votre intérêt et dans celui de votre employeur.**

Ligne de signalement d'actes répréhensibles

Il est important de savoir qu'il existe une ligne de signalement d'actes répréhensibles.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES DANS LES ORGANISMES PUBLICS (Loi en vigueur depuis le 1 mai 2017)

<https://www.tresor.gouv.qc.ca>

Trois des six actes répréhensibles:

1. Mauvaise gestion ou abus d'autorité
2. Atteinte grave à la santé ou à la sécurité
3. Manquement grave à l'éthique ou à la déontologie

Si vous êtes un employé du CSSDM et que votre plainte concerne de la violence ou du harcèlement au travail, vous devez plutôt remplir le [formulaire T139](#) et vous référer au [Guide d'application de la Politique contre toute forme de violence ou de harcèlement au travail \(P2003-1\)](#).

Ce service assure votre anonymat. Si vous souhaitez tout de même vous identifier, votre identité demeurera confidentielle. De plus, la [Loi \(L.Q., 2016 c. 34\)](#) prévoit que vous serez protégé contre d'éventuelles représailles.

Dépôt d'une plainte

Conseillers en santé psychologique au travail | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - [CNESST \(gouv.qc.ca\)](https://www.cnesst.gouv.qc.ca)
Vous pouvez également déposer votre plainte à la CNESST si vous jugez que vos droits ne sont pas respectés dans votre milieu de travail.



Le Conseil des représentantes et représentants

Les représentant(e)s 2023-2024

- Denis Favreau, ingénieur CSSDM
- Manon Bégin, psychologue CSSPÎ
- François Fontaine, ingénieur CSSDM
- Charanpaul Grewal, bibliothécaire EMSB
- Sylvain Lefebvre, psychoéducateur CSSDM
- Daniel Giard, conseiller pédagogique CSSPÎ
- Emily Mailhot, conseillère d'orientation CSSPÎ
- Élise Daneau, conseillère pédagogique CSSPÎ
- Tracy Mangal, conseillère pédagogique EMSB
- Hélène Goetz, conseillère pédagogique EMSB
- Anne Beamish, conseillère pédagogique EMSB
- Léanne Bergeron-Vachon, orthophoniste CSSPÎ
- Sylvia Lardeux, conseillère pédagogique CSSPÎ
- Caroline Dupuis, conseillère pédagogique EMSB
- Elpis Argyrakopoulos, conseillère pédagogique EMSB

- EMSB : 6 représentants
- CSSDM : 30 représentants (Reste 27 places)
- CSSPI : 10 représentants (Reste 4 places)

Le mandat des représentantes et représentants est d'une durée d'un an. L'élection des membres s'effectue au plus tard le 31 octobre de l'année scolaire. - [Formulaire de candidature CRR](#)

EMSB - Employee Assistance Program Services
workhealthlife / 1-800-361-2433

Programme d'aide aux employés CSSDM
<https://cssdm.lifeworks.com/> 1-833-711-2327

Programme d'aide aux employés CSSPÎ
www.monhomeweb.ca / 514-875-0720



Santé et sécurité **au travail**

La travailleuse enceinte

Vous êtes **enceinte** ou vous **allaitez** et vos conditions de travail comportent des dangers pour vous, pour votre enfant à naître ou pour celui que vous allaitez ?

CE QU'EST LE RETRAIT PRÉVENTIF ?

Il s'agit, dans les faits, d'une demande de réaffectation à d'autres tâches ne comportant pas les risques ou dangers établis par le certificat médical délivré par le médecin traitant. **À défaut d'être réaffectée par l'employeur**, la travailleuse peut se retirer de son travail tout en étant indemnisée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). La travailleuse qui exerce un tel droit conserve tous les avantages liés à l'emploi qu'elle occupait avant sa réaffectation ou avant sa cessation de travail.

QUI DÉCIDE DE CE RETRAIT PRÉVENTIF ?

La CNESST, et non l'employeur, décide, sur la foi du certificat médical délivré conformément aux dispositions de la loi, du droit au retrait préventif et du droit à l'indemnité de remplacement du revenu (IRR).

Consultez [le dépliant](#), disponible sur notre page Web.

Vos protections en assurance collective

- [Votre régime En un coup d'œil 2023](#)
- [Guide pour les personnes à statut précaire](#)
- [Your plan at a glance 2023](#)
- [Guide for precarious status employees](#)

Saviez-vous que vous pouvez trouver toutes les informations sur vos protections dans l'Espace client? Accédez à votre [Espace client Beneva](#) à partir de votre ordinateur, votre téléphone intelligent ou de l'application mobile.



Votre exécutif 2023-2024

Martine Bossous, présidente par intérim
Karine Groulx, vice-présidente, unité CSSDM
Mélanie Boulanger, vice-présidente par intérim, unité CSSPÎ
Susan Waite, vice-présidente, unité EMSB
Tuyet Nhi Phung, déléguée syndicale, secrétaire à l'exécutif
Guy Tessier, trésorier



Calendrier



L'éducation syndicale

Le SPPMEM CSQ a à cœur ses membres, c'est pourquoi il offre des sessions d'information afin de répondre à tout type de demande. Ces sessions sont assurées par des conseillères et conseillers de la CSQ qui disposent de toutes les connaissances et expertises en matière de sécurité sociale pour répondre aux questionnements des membres.

Convention 101

Mardi 24 octobre 2023 à 18h. Bureaux du SPPMEM
Mercredi 24 janvier 2024 à 18h en mode virtuel.

Assurance collective

Mercredi 29 novembre 2023 12h à 13h en mode virtuel.
Mardi 23 janvier 2024 à 18h. Bureaux du SPPMEM

RQAP (Régime québécois d'assurance parentale)

Mardi 28 novembre 2023 à 18h.

Jeudi 29 février 2024 à 18h.

Assemblée générale ordinaire

Mardi 5 décembre 2023 à 18h en mode virtuel.

Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation du 20 au 24 novembre 2023

Les jours chômés et payés 2023-2024

CSSDM, CSSPÎ - 17 journées chômées payées

Fête du Canada: Lundi **3 juillet 2023**

Fête du Travail: Lundi **4 septembre 2023**

Action de grâce: Lundi **9 octobre 2023**

Vacances de Noël: du lundi **25 décembre 2023** au vendredi **5 janvier 2024** inclusivement.

Congé de Pâques: Vendredi **29 mars 2024**

Congé de Pâques: Lundi **1er avril 2024**

Fête des Patriotes: Lundi **20 mai 2024**

Fête nationale du Québec: Lundi **24 juin 2024**

- Calendrier [CSSDM](#) 2023-2024

- Calendrier [CSSPÎ](#) 2023-2024

EMSB - 15 Non-working days with pay

Canada Day: **July 3, 2023**

Labor Day: **September 4, 2023**

Thanksgiving: **October 9, 2023**

Winter Break: **December 25, 2023 to January 5, 2024**
(+Overtime compensation days)

Good Friday: **March 29, 2024**

Easter Holiday: **Avril 1, 2024**

Victoria Day: **May 23, 2024**

St. Jean Baptiste Day: **June 24, 2024**

- Calendar [EMSB](#) 2023-2024

- Compensatory [Form-Bilingual](#) 2023-2024

Membres, vous ne recevez pas les nouvelles du SPPMEM?

Abonnez-vous à notre liste de distribution et rester à l'affût des nouvelles de votre syndicat! info@sppmem.ca

Suivez le SPPMEM sur le groupe officiel [Facebook](#), réservé aux membres du SPPMEM.

